

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2014

PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES
ETATS-UNIS - (N° 1930)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE11

présenté par
M. Chassaigne

ARTICLE UNIQUE

Insérer l'alinéa suivant après l'alinéa 31:

"9. Souligne le risque de disparition des protections dont bénéficient les citoyens européens dans les domaines social, de la santé, de l'environnement et de la sécurité alimentaire, en raison des différences de législation entre les systèmes européen et américain ;".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement du texte initial de la résolution.